

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	11
- votants	13
- absents	2

Date de convocation :

7 avril 2023

Date d'affichage :

7 avril 2023

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le

ID : 005-210501458-20230413-039_2023-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Caroline DANGEL (a donné pouvoir Thierry BAUD)

Monique JANICK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°039/2023 : MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT LUMINEUX D'UN CHEMINEMENT PIETON ET SECURISATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES A LA BASE DE LOISIRS DU CHATELARD – DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

Le Maire informe le conseil municipal que la SA SCOP ETEC, sise 35 route de St-Jean à 05000 Gap, titulaire du marché de travaux d'aménagement lumineux d'un cheminement piéton et sécurisation des installations électriques à la base de loisirs du Châtelard, a présenté une déclaration de sous-traitance des travaux de tranchées à la SAS SATP, sise 84 chemin de Pierre Baume, ZA les Foulons à 05260 St-Jean-St-Nicolas, pour un montant de 34 032€ HT.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande d'acceptation de sous-traitance susmentionnée.

Le conseil municipal délibère et décide :

- ☞ **D'ACCEPTER** l'agrément de sous-traitance demandé
- ☞ **D'AUTORISER** le Maire à signer la déclaration de sous-traitance pour le marché susvisé.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

19 AVR. 2023

